



PROJET AUTONOMIE ET HABITAT

1- L'ASSOCIATION

L'association Trisomie 21, loi 1901, regroupe des parents et des professionnels qui veulent construire un projet éducatif, professionnel et social spécifiques aux personnes avec Trisomie 21 ou déficience intellectuelle, elle adhère à la fédération Trisomie 21 France.

Depuis notre création en 1994, nous avons déjà mis en place l'accompagnement scolaire, social et professionnel des personnes concernées en vue d'une autonomie plus importante.

- Notre raison d'être :
 - Est de permettre aux personnes avec Trisomie 21 ou Déficience Intellectuelle d'être reconnues comme des personnes à part entière, d'être intégrées dans la société et de faire des choix de vie sociale et professionnelle dans le respect de leurs différences et de leur libre arbitre.

- Nos missions :
 - Auprès des personnes avec Trisomie 21 ou Déficience Intellectuelle: Prendre en compte leur parole, les guider dans leur parcours de vie.
 - Auprès de leur famille :
 - Écouter et informer les familles autour de l'annonce du handicap.
 - Créer du lien social entre les personnes concernées, leurs parents et frères et sœurs
 - Accompagner les familles dans la prise d'autonomie progressive de leur(s) enfant(s) dans le respect de leurs choix et de leur cheminement : accompagnement scolaire, social et professionnel
 - Auprès des professionnels :
 - Les sensibiliser et leur apporter des informations spécifiques aux handicaps précités.
 - Auprès des partenaires institutionnels:
 - Faire reconnaître et entendre l'Association dans les différentes instances (ARS BFC, Conseil Départemental de Côte d'Or, Dijon Métropole, ...)
 - Auprès des entreprises :
 - Sensibiliser les entrepreneurs, former des tuteurs en entreprise et accompagner le personnel dans l'accueil et l'intégration des personnes concernées.
 - Assurer le suivi de l'adulte dans son poste de travail en lien avec l'entreprise
 - Auprès du grand public :
 - Faire connaître l'Association et ses actions
 - Participer aux réunions, forums et manifestations inter associatives
 - Valoriser les compétences des personnes avec Trisomie 21 ou Déficience Intellectuelle auprès du grand public

Ces missions nécessitent le respect de la personne avec Trisomie 21 ou Déficience Intellectuelle, l'ouverture à tous (familles, professionnels, institutions, grand public ...), la persévérance pour surmonter les nombreuses difficultés pratiques, l'engagement de nombreux bénévoles, et de notre salariée.



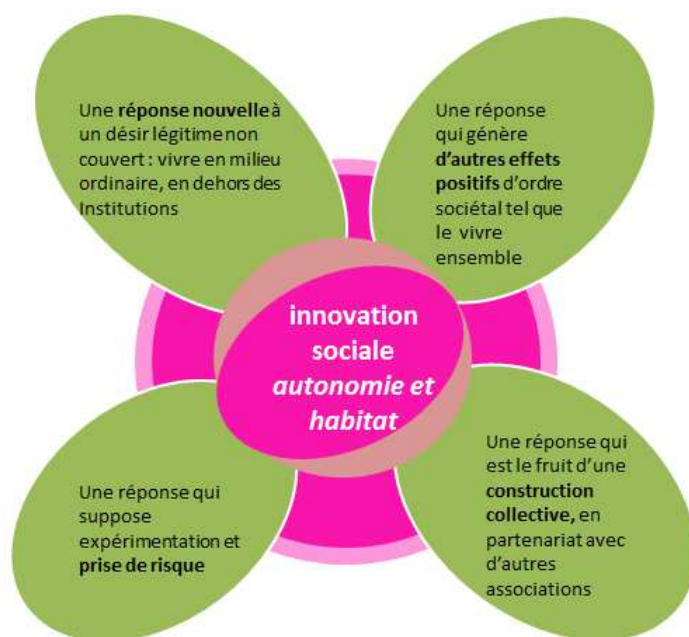
2- LE PROJET

Son origine

La demande des adultes concernés est cohérente avec notre projet associatif :

Offrir aux adultes la possibilité de vivre « chez eux » avec le plus d'autonomie possible et répondre à la question que se posent les parents « que deviendront-ils plus tard ? »

Un état des lieux de l'offre départementale et une enquête nationale valident l'utilité de ce projet innovant :



Sa description

Avant de pouvoir vivre en milieu ordinaire, les personnes avec Trisomie 21 ou Déficience Intellectuelle peuvent avoir besoin d'une phase d'apprentissage.

- La phase d'apprentissage

Se déroule dans un appartement acquis en 2018 par l'association, situé à Dijon à proximité des transports en commun, pouvant accueillir deux colocataires.

L'association d'aide à domicile assure leur apprentissage.

L'association Centres de Soins Infirmiers (CSI) assure éducation et prévention à la santé.

Trisomie 21 assure l'interface entre l'adulte, la famille, l'association d'aide à domicile et le CSI.

Pour entrer dans la phase d'apprentissage des prérequis sont nécessaires dont les principaux sont : le désir du jeune à vivre hors de sa famille, l'accord de la famille et des points clés d'autonomie à valider sur une base établie de critères.

Une convention est construite avec l'association d'aide à domicile et le CSI, elle prend en compte les besoins spécifiques des personnes avec Trisomie 21 ou déficience intellectuelle. Par cette convention, l'accompagnement éducatif leur est confié pour amener les adultes à développer leur capacité d'autonomie.



Au cours des séjours dans l'appartement, les adultes seront régulièrement évalués en référence à une grille.

Selon les résultats, l'adulte pourra ou non vivre dans un appartement en milieu ordinaire.

Ces évaluations sont faites en collaboration entre l'Association Trisomie 21 Côte d'Or, l'association d'aide à domicile et le CSI.

- L'habitat en milieu ordinaire

Possible dès validation des acquis, dans un lieu choisi par l'adulte avec Trisomie 21 ou déficience intellectuelle et sa famille.

Notre projet inclut la possibilité de vivre dans un habitat participatif au travers d'une adhésion à une association d'habitat participatif. Nous participons avec cette association à la mise en œuvre d'un projet immobilier avec un bailleur social, Dijon Métropole et un maître d'ouvrage. Les principales caractéristiques sont : un habitat en milieu ouvert, écologique, urbain, intergénérationnel et interculturel, intégrant des espaces partagés.

Selon son choix l'adulte pourra vivre seul, en couple, ou en colocation.

L'accompagnement se poursuit avec l'association d'aide à domicile, il s'agit de maintenir, de consolider les acquis et d'assurer une veille.

Le CSI poursuit sa mission de suivi du projet personnalisé de santé.

3- LES ACTEURS ET LES PARTENAIRES

La personne avec Trisomie 21 ou déficience intellectuelle (la personne concernée)

Affirme son désir de vivre en milieu ordinaire

S'engage à respecter les conventions et règlements intérieurs

S'engage à payer les charges de l'appartement pédagogique à l'association

La famille

S'engage à accompagner le choix de son adulte,

S'engage à respecter les conventions

UNIDOM 21 : association, loi 1901 de service d'aide à domicile

Est l'acteur principal pour l'apprentissage et le maintien en milieu ordinaire

Participe au suivi des acquis et à l'évaluation des compétences des personnes

L'association des Centres de Soins Infirmiers (CSI), association de loi 1901 comprend un Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) et un Centre de Santé (CdS)

Assure les soins infirmiers éventuels et les actions d'éducation et de prévention à la santé

Association Trisomie 21 Côte d'Or

Mesure l'opportunité des candidatures à l'appartement d'apprentissage

Etudie les candidatures d'entrée en habitat en milieu ordinaire avec l'accompagnement d'UNIDOM 21 et le CSI, avec ou sans passage dans l'appartement pédagogique.

Participe à l'élaboration des dossiers pour la MDPH,

Assure l'interface entre l'adulte, sa famille, UNIDOM 21 et le CSI.



Veille au bon déroulement de la prestation d'UNIDOM 21 et le CSI.
Assure l'évaluation en continu en collaboration avec UNIDOM 21 et le CSI.
Assure la gestion de l'appartement : planning d'occupation, gestion financière, logistique....

HAPARDI : Association HAbitat PARticipatif DIjonnais

Collectif d'habitants avec un projet d'habitat partagé

Trisomie 21 Cote d'Or adhère à HAPARDI pour un appartement (seul, en couple ou en colocation).

4- L'ORGANISATION

4.1/L'arrivée dans l'appartement pédagogique :

Trisomie 21 communique auprès des adultes concernés et leurs familles du démarrage de l'appartement pédagogique et recueille les candidatures.

Elle évalue ses capacités (grille des prérequis) en concertation avec la famille.

Elle informe UNIDOM 21 et le SSIAD en transmettant le dossier de l'adulte.

Une réunion de synthèse entre Trisomie 21, UNIDOM 21 et le SSIAD permet d'élaborer un projet qui sera proposé et finalisé avec la personne concernée et sa famille (planning,...).

Pour les candidatures retenues, Trisomie 21 prépare avec la famille le dossier à présenter à la MDPH, et organise l'entrée dans l'appartement pédagogique (état des lieux, conditions financières, règlement intérieur et signature du contrat).

4.2/Pendant la phase d'apprentissage

Trisomie 21 met en place le planning d'occupation, assure l'état des lieux et la remise des clefs.

UNIDOM 21 met en œuvre sa prestation :

- Vise à l'acquisition des compétences nécessaires aux personnes avec Trisomie 21 pour atteindre un degré d'autonomie suffisant :
 - o Savoir se repérer dans le temps et l'espace
 - o Savoir entretenir un logement
 - o Savoir préparer le repas
 - o Identifier les risques
 - o Hygiène de vie (rythme de vie, comportement et tenue adaptés)
 - o
- Sa prestation évolue selon les progrès des personnes, aussi bien dans la périodicité que dans le contenu

Le SSIAD met en œuvre sa prestation :

- Suivi de l'état général
- Surveillance des grandes fonctions vitales (de bases)
- Apporte des connaissances en santé permettant aux personnes d'atteindre un niveau de prise en charge de leur santé satisfaisant
- Prévention au vu du maintien en santé



- Education en Santé autour de l'hygiène, de l'alimentation...
- Education pour repérer les signes de bonne santé et dépister une possible altération
- Education aux actions à mener en cas d'altération de l'état général, conduites à tenir en cas d'incidents mineurs
- Préparation et suivi de la prise des traitements
- Réalisation de soins ponctuels (accident, traitement médical lors d'un épisode aigu, ...)

La personne concernée, l'association **Trisomie 21**, **UNIDOM 21** et le SSIAD se rencontrent régulièrement pour faire des bilans sur l'avancée des acquis.

Trisomie 21 informe l'adulte et la famille du résultat de ces bilans.

Trisomie 21 assure une astreinte téléphonique pour recevoir les appels des adultes en cas de besoin

Trisomie 21, **UNIDOM 21** et le **SSIAD** se rencontrent régulièrement selon les modalités décrites dans la convention. Ils pilotent ensemble la prestation d'accompagnement.

4.3/La sortie de l'appartement pédagogique et l'entrée en milieu ordinaire

Au vu des résultats des grilles d'évaluation, la personne concernée, sa famille, UNIDOM 21, le SSIAD et Trisomie 21 décident du passage de la phase d'apprentissage à la vie en milieu ordinaire.

L'adulte entre dans le logement de son choix.

UNIDOM 21 assure un accompagnement adapté et pérenne : faciliter le changement, maintenir, consolider les acquis et assurer une assistance.

Le SSIAD veille au maintien des acquis en matière de santé et assure le relais avec le Centre de Santé lorsque le niveau d'autonomie de la personne le permet.

Trisomie 21 continue d'assurer l'interface entre l'adulte, sa famille, UNIDOM 21, le SSIAD ou Centre de Santé et de veiller au bon déroulement des prestations.